

Service de l'eau Direction de l'épuration des eaux usées 12001 boul. Maurice-Duplessis Montréal (Québec) H1C 1V3	AVIS D'APPEL D'OFFRES	Appel d'offres public N° 3295-AE-15 Exécution de travaux 14_cahier_charges_20180601
--	----------------------------------	--

Service de l'eau

Direction de l'épuration des eaux usées

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 13h30, à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

- Catégorie :** Travaux
- Appel d'offres :** 3295-AE-15
- Descriptif :** Travaux de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation et d'architecture pour la construction du système de traitement des odeurs dans l'arrondissement Verdun
- Date d'ouverture :** Jeudi 7 novembre 2019
- Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission
- Renseignements :** Pour toute question s'adresser à :
mshooner@ville.montreal.qc.ca
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 9 octobre 2019 sur le SEAO.
- Visite supervisée des lieux :** ☐ N/A. ou ☒ Oui, obligatoire :
Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 24 octobre à 16h00, à l'adresse courriel suivante : **deeu-visite-ao@ville.montreal.qc.ca**.
Les visites auront lieu du 22 au 25 octobre 2019 inclusivement, selon l'horaire suivant : à déterminer.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 9 octobre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat